

Déclaration lue par Paul lors de son retour au sein du Comité d'entreprise de NextiraOne

Réhabilités ! Nous sommes réhabilités : C'est ainsi que j'aime résumer cette décision de justice qui nous permet d'être à nouveau présent dans l'entreprise et plus particulièrement aujourd'hui dans cette instance de CE.

Il y a donc 1 an, à quelques jours près, que X Bertrand, ministre du travail, accordait notre licenciement à la direction. Et ceci, malgré une 1ere décision de l'inspectrice du travail refusant notre licenciement ainsi que d'un avis fermement négatif de Mme Maubant, directrice du travail de Seine st Denis qui, elle déjà, établissait clairement les responsabilités de la direction.

Sans ambigüité, et jugeant fermement sur le fond, le TA a bien de nouveau, réattribué à la direction, la responsabilité des faits qu'elle nous reprochait... (Cette même phrase étant reprise intégralement pour Francis)

maintien dans l'entreprise ; que M. MICHEL a commis ces faits après que le directeur des relations sociales, présidant la séance, a publiquement mis en cause la façon dont il exerce son mandat de représentant du personnel et les avantages matériels qu'il peut en tirer, ces circonstances étant de nature à causer elles-mêmes un trouble résultant de son attitude ; qu'il ressort aussi des pièces du dossier que la société Nextiranne France a été condamnée pour des faits de délit d'entrave au libre exercice du droit syndical, discrimination syndicale et harcèlement à l'encontre de salariés protégés, et a elle-même contribué à entretenir un climat tendu dans l'entreprise, où les élus du personnel appartenant à l'organisation syndicale du

Ce jugement est ainsi réalisé, qu'il ne tranche pas sur la forme (erreur de procédure ou autre) mais bien sur le fond : la responsabilité de l'incident de juin 2011 est bien attribuée à une initiative de la direction. Elle est la suite inéluctable des années de discrimination envers les élus de la cgt. (pénal)

Je veux le redire ici et publiquement :

- Il n'y a **jamais** eu d'acte de violence dans cette réunion. L'accusation faite à l'attention de Paul d'acte de violence est un pur mensonge.
- **Toutes** les accusations faites à l'endroit de Francis sont fausses.

Nous maintenons que l'incident est effectivement un « coup monté ». Je récusé toute action violente. Dois je rappeler que, y compris dans cette instance (ce), les élus cgt ont demandé que dépôt de plainte soit réalisé afin qu'une enquête de police détermine précisément les actions des uns et des autres ? Ceci a été refusé tant par la direction générale que par Monsieur Bigo. Pourquoi ?

La direction générale est ainsi associée et mouillée dans cette manœuvre : Des témoignages saisissants de militants cgt extérieurs à l'entreprise et d'anciens syndicalistes de Nxo font part respectivement pour Messieurs Hedde et Carré d'une certaine satisfaction pour l'un, et d'une satisfaction certaine pour l'autre, de s'être débarrassé de 2 gêneurs...

Extrait du témoignage de Christian Pilichowski. il siège au nom de la cgt à la « conférence nationale de l'industrie » et M Hedde pour le patronat...

*Après de celle-ci, j'ai téléphoné, il m'a fait part de la décision concernant la
licenciement et m'a dit que j'étais un "gâcheur" pour la tenue des meetings nationaux.
Il m'explique alors qu'il va enfin pouvoir travailler sur la mise en place
de mesures de restructuration de l'entreprise qui sont, me dit-il,
indispensables à la survie.*

Extrait du témoignage de Yannick Lethiec cfe/cgc ancien commercial chez Nxo :

*Je lui signale m'ont étonnement de ce
licenciement. Il me réplique que'il est
content de cette décision de la société d'avoir
licencié deux perturbateurs et que
les réunions ^{CE} se font maintenant dans
le calme. Discussion 5 minutes.
Il me rajoute que même les deux personnes
ne sont pas confiables car ne part pas
et amette sans cesse de bluff.*

Il n'y a donc aucune ambiguïté sur les motivations de la direction...

Je veux rappeler ici les accusations mensongères et particulièrement calomnieuses dont j'ai été victime :

- détention d'informations personnelles sur les salariés de notre entreprise par l'intermédiaire du cabinet Syndex,
- bénéfice financier à titre personnel sur les dossiers prudhommaux montés et gagnés par les salariés avec la cgt,
- utilisations de mes heures de délégation pour rester « à la maison » etc etc .

Qui aurait résisté à tant de provocation ?

- Le seul reproche que je puis me faire, est de m'être levé et d'avoir mis la main sur l'épaule du Monsieur Bigo pour lui demander de quitter la séance...

- le seul reproche que puisse faire la direction à Francis est d'avoir aidé Monsieur Bigo à se relever après sa simulation de chute.

Je veux rappeler à la direction (et à leurs avocats) que l'on ne « joue » pas avec l'honnêteté, l'honneur et la dignité des salariés...fussent ils des élus CGT). Il est des blessures morales qui (auraient pu avoir) pouvaient avoir de graves conséquences...

Remerciement à tous ceux qui nous ont soutenus, ceux qui nous connaissent bien et savaient que ni l'un, ni l'autre ne pouvaient être capables d'actes tels que reprochés.

Ceux qui avaient spontanément compris que la manœuvre de la direction était bien de se débarrasser de 2 « gêneurs », militants CGT de longue date...

Merci à tous ceux qui nous ont témoigné leur sympathie, ceux qui dès l'annonce de la décision ont renouvelé leur soutien...

Merci à tous les militants de la CGT, de Nextiraone ou ailleurs, Union Locale des quartiers Nord Union départementale des Bouches du Rhône, la fédération de la Métallurgie Union fédérale des ingénieurs cadres et technicien de la métallurgie (Ufict) qui ont répondu « présent » et ont démontré la solidarité d'une organisation syndicale pour soutenir et défendre les siens...

Nos collègues techniciens de PACA avec qui nous avons fêté l'événement, les salariés de l'agence de Marseille, administratifs et commerciaux qui nous ont apporté leur témoignage de sympathie, les appels de toute la France de salariés actifs, de retraités ou anciens de l'entreprise, des syndiqués ou élus d'autres organisations syndicales la cftc, sud, cfe cgc et même des élus cfdt !

Les élus politiques locaux, PS, PC, Front de Gauche qui sont intervenus d'une manière ou d'une autre : courrier au ministère, interventions à l'assemblée nationale...

Je veux remercier les 800 signataires de la pétition qui réclamait l'arrêt de la procédure...

Une pensée envers Jean-Jacques Gallet qui nous quittait il y a, à peine un an et aurait été tellement heureux de nous recevoir dans cette instance, fier de cette décision. Mais je l'entends aussi d'ici tonner et gronder avec son célèbre : « *ça alors !!!.....* » en découvrant le mémoire de la direction...

Qu'avait la direction à charge ? des témoignages de DRH : Ertlé, Bossy, évoquant comme « violences » toutes les actions de la CGT depuis 10 ans réalisées : grèves pour les salaires et astreinte, manifestations, occupation de locaux dans le dossier Marine et le plan social 2005, entraves au fonctionnement du CE... bref le panel « normal » d'une organisation syndicale « normale » qui défends avec ceux-ci, les droits des salariés : En quelque sorte , un hommage... à un syndicat actif !

Nous aurions aimé avoir les témoignages d'autres drh...Godeneche, Mosbah, Mariani...mais peut-être la direction n'a-t-elle pas osé le leur demander ? Eux sont en prud'hommes CONTRE nxo ! Pour licenciement abusif ou autre....

Quoi d'autre dans le dossier ? C'est la surprise ! Mention spéciale à ceux qui ont spontanément offert leur témoignage à LA direction : Je me permettrai donc de citer, pour que tous soyez informés, puisque ce sont des témoignages transmis devant la justice :

- l'ancienne déléguée syndicale centrale de FO : Mme Joceline Vareille
- Le dsc de l'UNSA, M Alain Rivet et Michel Lecoester ainsi que
- le dsc (et secrétaire du CE) de la cfdt : Monsieur Pierre Henry Beauval.

Honte à eux ! Le mouvement syndical ouvrier est terni par leur attitude !

Par leurs écrits, confits de mensonges par omission, insinuations douteuses et tendancieuses et sous entendus malsains, ils ont ainsi souhaité apporté leur contribution à la direction afin de les aider à charger le dossier et obtenir ainsi nos licenciements.

Quelle dérive dans le monde du travail et à fortiori dans le monde syndical !

Ils se sont ainsi à jamais, disqualifiés dans l'éthique que doit avoir un représentant des salariés, disqualifiés dans la dignité de leur rôle de délégués syndicaux.

D'ailleurs, Monsieur le représentant du ministère public les a balayés d'un revers de manche, les qualifiant de « *témoignages n'ayant rien à voir avec les faits et venant d'organisations concurrentes* »

- Qui pourrait admettre avoir à la tête de son organisation syndicale, un cartel de salariés Unsa/cfdt collaborant par des témoignages spontanés à la direction pour faire virer un salarié, (fusse t-il dans une organisation syndicale « concurrente » ?).
- Qui pourra désormais faire confiance à des individus dsc cfdt et secrétaire du CE qui publiquement affirme ne pas accepter les licenciements et en sous main accorde son appui,
- qui peut comprendre et admettre que des représentants syndicaux soutiennent leur employeur en contradiction avec la loi ?
- Quel élu, militant, peut admettre que son délégué syndical en dépit d'une position officielle, réalise en sous main, un témoignage à charge ?

La dérive de la majorité Unsa/cfdt de cette instance est inquiétante et le mal dont elle souffre est plus large :

- Qui peut comprendre que ces mêmes représentants signent un accord avec la direction rfc congés forcés de fin d'année sans une seule contrepartie pour les salariés,
- qui peut admettre que publiquement la direction les remercie pour leur action...

Les prochaines élections pour le renouvellement du comité d'entreprise permettront à tout un chacun d'exprimer son mécontentement sur de tels agissements...

La cgt chez Nxo est la première organisation syndicale tous collèges confondus. Demain, les salariés de Nextiraone devront lui donner une majorité absolue.

La liste est longue du travail à accomplir : respect de nos congés payés qui ne sont pas la « variable d'ajustement » des résultats de l'entreprise, respect des engagements sur les variables et bonus qui sont le fruit de notre travail et non pas là pour servir les résultats financier d'un banquier caché derrière le lbo de nxo, égalité en salaire des hommes et femmes de cette entreprise qui comme beaucoup d'autres sont payées en moyenne à 17 % de moins que les hommes, sans oublier le dossier « amiante » toujours d'actualité, la réduction de la représentation des salariés, les réductions d'effectifs...les formations et les salaires bloqués...et je n'oublie pas les risques potentiels liés à la revente de NextiraOne.

A l'extérieur de l'entreprise aussi : le projet de modernisation du contrat de travail par la modification du cdi, la nouvelle menace sur les retraites, ainsi que toutes les entreprises dans lesquelles pour seule motivation financière, des salariés sont jetés à la rue...

Nous revenons avec une détermination encore plus marquée, une volonté toujours plus tenace, de reprendre nos rôles d'élus et à cette place ...la volonté de développer un rapport de force dans cette entreprise qui (comme dans toutes les autres) est le seul vrai outil pour la défense des salariés.